

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/284
S/13990

10 juin 1980

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-cinquième session
Point 26 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-cinquième année

Lettre datée du 9 juin 1980, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Comme suite à ma lettre du 6 juin (A/35/282), je tiens à appeler votre attention sur le fait que le 7 juin 1980, une bande de terroristes de l'OLP venant de Jordanie a tenté de pénétrer en Israël, à proximité de Ne'ot Ha-Kikar, à 19 km au sud de la mer Morte.

Les terroristes ont été repérés par une patrouille des forces de défense israéliennes et, au cours de la poursuite qui s'est engagée, deux d'entre eux ont été tués et, apparemment, un ou deux autres ont été blessés. Ils étaient équipés notamment de fusils d'assaut Kalatchnikov et de grenades à main de fabrication soviétique.

Selon son habitude, l'OLP a immédiatement revendiqué la responsabilité de cet incident par l'intermédiaire d'un porte-parole à Damas (selon les informations diffusées par Radio Monte Carlo le 8 juin 1980).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 26 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM

* A/35/50.

80-14407

